L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 24 SEPTEMBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 24 sept.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 1er octobre
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 8 oct.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris) ... $80 et $100
Deuxième classe ... $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 28 septembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants: KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer HUDSON, Capt. Freeman.
Arrivera de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine ... $40
Entrepont ... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.
Le Steamer New Camelia.
A partir du 13 septembre 1887, quitte à Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, au dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit:
Les Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing à ... 1 p. m.
Les Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les samedis prolongeant sa course jusqu'à Old Landing à ... 4 p. m.
EXCURSIONS.
Les Mercredis, pour Mandeville et Old Landing à ... 8 a. m.
Les Dimanches pour Mandeville et Old Landing à ... 6:45 a. m.
Les Mercredis, pour Mandeville et Madisonville à ... 6 p. m.
Les Dimanches, pour Madisonville directement à ... 6 p. m.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à ... 5 a. m.
Old Landing les mardis et vendredis à ... 6 a. m.
Old Landing les mercredis et dimanches, jours d'excursions à ... 2 p. m.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix pour Mandeville et Madisonville [pour chaque voyage] 50 cts. à Old Landing et au dessus de Madisonville [pour chaque voyage] $1.00.
Jour d'excursion, aller et retour, pour tous les points, $1.00.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent, No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.
La ligne la plus directe et la plus prompte pour Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et tous les points dans l'Est et au Nord.

POUR LE NORD.

	No. 2.	No. 6.
Dép. Nile-Orléans	9.00 a. m.	8.35 p. m.
Dép. Hattiesburg	1:10 p. m.	12:25 a. m.
Arr. Meridian	4 20 p. m.	3:20 a. m.
Arr. Birmingham	10 30 p. m.	10.40 a. m.
Arr. Chattanooga	4 30 a. m.	5:30 p. m.
Arr. Lexington	3:15 p. m.	3 43 a. m.
Arr. Cincinnati	6.42 p. m.	6:40 a. m.

POUR LE SUD.

	No. 1	No. 5.
Dép. Cincinnati	7.55 a. m.	9.00 p. m.
Dép. Lexington	11 25 a. m.	11:59 p. m.
Dép. Chattanooga	10:00 p. m.	9.15 a. m.
Dép. Birmingham	4 30 a. m.	4:00 p. m.
Dép. Meridian	10:10 a. m.	11:15 p. m.
Dép. Hattiesburg	1:30 p. m.	2:15 a. m.
Arr. Nile-Orléans	5.30 p. m.	6.15 a. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets, 34 rue St Charles.
4 sept au 1 janv 1888

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 ... 9 15 A. M.	No 2 ... 4 45 P. M.
No 3 ... 4 00 A. M.	No 4 ... 10.00 P. M.
No 5 ... 7.30 P. M.	No 6 ... 8.15 A. M.

Excursions du Dimanche.
Arrivée ... 8.40 P. M. | Départ ... 8.00 A. M.
Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle Orléans et Memphis; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nile-Orléans et Louisville; les Nos 3 et 4 ont des chars dortoirs Pullman entre la Nile-Orléans et St Louis, par la voie de Little Rock.
Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et O.; à Vicksburg avec le V. S. & P. V. et le M. R. R.; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes, aussi, à St. Louis pour Chicago, Minnesota et Wisconsin, où sont les lieux de plaisance.
JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
E. F. REYNOLDS, Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps Co.

Départ de la N Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily ... 7:15 am	Atlantic Express, daily ... 8:10 pm
San Antonio Express daily ... 7 20 pm	New Orleans, Express, daily ... 8:05 am

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nile-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.
Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau cor. Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
C. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Succession de Patrick, Michael et John Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,753—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Mooney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 sept—17 21 25

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance Teutonia De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.
Sur les risques d'incendie ... $147,961 53
Sur les risques maritimes ... 14,025 64
Sur les risques de rivières ... 13,829 57
$175,816 74
Primes non acquises pour 1885. 68 676 43
$244,493,17
A déduire:
Pertes payées sur les risques d'incendie. $61,594 93
Pertes payées sur les risques maritimes. 8,687 43
Pertes payées sur les risques de rivières. 8,395 34
Refraction et commission ... 30,109 90
Réassurances ... 29,278 01
Primes remboursées ... 9,737 83
Dépenses d'agence ... 1,138 27
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt ... 9,125 19 — 147,966 90
$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 12 déc. 1886 ... $60,536 55
Six pour cent intérêt sur le capital pour l'année ... 25,000 00
Réserves pour pertes non ajustées ... 7,600 44
Surplus ... 3,389 28 — 96,526 27

ACTIF.
Argent comptant ... $ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché ... 38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché ... 129.903 50
Autres valeurs et bons cours du marché ... 11,450 00
Prêts sur hypothèques ... 78,291 66
Propriétés foncières ... 37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales ... 56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir 4,795 90
Primes en cours de collection ... 24,192 48
Meubles de bureau ... 1,000 00
$414,606 27

PASSIF.
Capital ... $250,000 00
Fonds de réserve ... 80,000 00
Réserves pour primes non acquises 60,536 55
Intérêt dividende non payé ... 580 00
Pertes non ajustées ... 7,600 44
Surplus ... 3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887 ... 12,500 00
$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886

CONSEIL DE DIRECTEURS.
H. BUDDIG, FRANK RODER,
THEO. BERCKSON, J. E. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS, F. RICKERT,
M. FRANK, LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER, A. G. RICKS,
F. FISHER, F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE, WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN, H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER, LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER, J. G. SPOR,
C. H. MILLER, JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON, HY. WELLMANN.

Dix-septième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:
Primes reçues:
Sur risques de feu ... $229,184 35
Sur risques de marine ... 10,142 18
Sur risques de rivière ... 5,696 66
$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885 ... 136,280 00
Primes totales ... $381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes ... 19,476 90
Revenus ... $400,780 09
A déduire, pertes payées
Sur risques de feu ... $169,57188
Sur risques de marine ... 16,624 89
Sur risques de rivière ... 358 19
$186,554 96
Retour de primes et cancellations ... 10,089 64
Commissions et réfactions (rebates) ... 41,135 19
Réassurances ... 25,795 55
Taxes et licences ... 2,242 52
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc ... 33,064 66 — $298,882 52
Surplus ... $1,108,970 57
Primes non acquises de 1886 ... $ 70,255 00
Pertes ajustées et non ajustées ... 30,443 94
Balance ... 1,198 63—$101,89757

ACTIF.
Argent en caisse ... $ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi ... 15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe ... 3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 ... 12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nile Orléans ... 128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nile-Orléans ... 64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents ... 30,718 82
Prêts sur hypothèque ... 47,484 34
Effets à recevoir ... 2,885 00
Billets à recevoir pour primes ... 3,408 55
Actions et autres valeurs ... 12,669 52
Meubles et installations de bureaux ... 2,500 00
Total ... $351,853 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 7 janvier 1887.
CHAS G ANDRY, Notaire

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL. —DE LA— Banque Mutuelle Nationale,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1886.

ACTIF.
Prêts et escomptes ... $714,855 61
Bons des Etats Unis et autres valeurs ... 352,105 00
Change du pays, banques et banquiers ... 125,361 69
Effets immobiliers, meubles, installations ... 22,600 20
Comptant, y compris les chèques pour le Comptoir d'Echange ... 216,353 78
Fonds de rachat entre les mains du Trésorier des Etats-Unis ... 2,250 00
Total ... $1,433,526 28

PASSIF.
Capital payé ... $300,000 00
Fonds de surplus ... 80,000 00
Circulation ... 45,000 00
Profits individuels ... 18,555 03
Dividendes non-payés ... 224 00
Dividendes déclarés maintenant ... 12,000 00
Dépôts individuels $741,878 61
Dû par des banques et banquiers ... 236,068 64 — 977,947 25
$1,433,526 28

J. T. HARDIE, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—
Primes sur les risques d'incendie .. $185,875 30
Primes sur les risques de mer ... 6,577 07
Primes sur les risques de rivières ... 4,703 65
Total des primes ... $197,156 02
Moins les primes non échues ... 54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887 ... $142,282 02
Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $50,345 05
Sur risques maritimes ... 3,078 48
Sur risques de rivières ... 1,523 90
Taxes et dépenses, moins l'intérêt ... 3,356 98
Réassurances et primes remboursées ... 19,627 13 — 77,930 54
Profits ... $64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé ... $45,000
Réserve pour les réclamations non ajustées ... 15,000 ... 60,000 00
En plus ... 4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:
Immeuble ... $252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres ... 56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements ... 104,939 95
Billets à recevoir ... 54,724 51
Primes en voie de recouvrement ... 22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette ... 11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires ... 4,335 00
Comptant en caisse ... 35,772 25
$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:
D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Jac B. Lallande,
Aristide Hopkins, D. Fatjo,
Paul Fourchy, U. Bassetti,
Alden McLellan
14 juin—1an

20me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:
Primes d'incendie ... $175,959 67
Primes de mers ... 4,306 08
Primes de rivières ... 2,240 24
Primes totales ... $182,505 99
A ajouter: Risques non expirés de 1885 ... 41,769 60
Primes totales ... $224,275 59
A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc ... 23,813 96
Moins traitements et dépenses générales. 12,114 68 — 11,699 28
Fonds de surplus de 1885 ... 17,000 00
Total ... $252,974 87
Pertes payées—
Sur les incendies ... 60,172 06
Sur les mers ... 494 41
Sur les rivières ... 4,498 46
$65,164 93
Réassurances ... 36,483 42
Réfractions et primes remboursées ... 51,635 06
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions ... 9,271 54 — 162,554 95
Surplus total ... $90 419 92
Réserve pour—
Primes non acquises ... 37,801 16
Pertes non payées ... 15,251 74
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886 ... 10,000 00
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 12 1887 ... 10,000 00
Fonds de surplus de 1886 ... 19,367 02
$90,419 92

ACTIF.
Bons à primes ... 596 42
Primes en voie de perception ... 9,992 88
Prêts et nantissements ... 17,970 00
Prêts et hypothèques ... 6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville ... 115,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire ... 500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble ... 78,119 11
Meubles de bureau et installation ... 2,532 75
Argent en banque ... 28,079 76
Total ... $280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING, LOUIS GRUNEWALD,
J. HASSINGER, P. W. DIELMAN,
GEO. H. BRAUGHN, JOHN THORN,
FRANK VATTER, J. B. MEYERS,
HERM. CURTIUS, A. G. RICKS,
J. J. LANGLES, W. W. HUCK,
J. E. MERILH, C. B. FISCHER.

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,026—Division C.—Attendu que Thomas E. Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hoffmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 sept—16 21 25

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.
No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:
Primes d'incendie ... $277,197 19
Primes maritimes ... 19,946 53
Primes de rivières ... 10,846 17
$307,989 89
Primes acquises de 1885 ... 71,4[illegible]
Total des primes ... $379,473 85
A déduire—
Primes non acquises en 1886 ... $73,795 73
Primes remboursées ... 80,884 73
Réassurances ... 7,937 61
$164,496 17
Primes acquises nettes ... $214,974
A ajouter—Intérêt, loyers, sauvetage ... 24,190 47
Revenu net ... $239,165 15
A déduire—
Pertes sur les incendies de 1885 ... $48,374 83
Pertes sur les incendies de 1886 ... 142,873 39 — $191,248 22
Pertes sur les mers en 1885 ... 382 46
Pertes sur les mers en 1886 ... 17,959 76 — 18,342
Pertes sur les rivières en 1885. 5,706 11
Pertes sur les rivières en 1886. 906 85 — 6,612 96
Pertes payées ... $216,203 39
Commissions ... 16,191 38
Taxes d'Etat, de ville et licenses ... 5,892 24
Dons charitables ... 848 19
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat ... 1,069 80
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage ... 4,405 07
Dépenses générales et salaires ... 38,798 99
Dividendes de jan 1886 $12,500 00
Profits et pertes .. 25,905 41 — $38,405 41 — $321,905 09
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus ... $82,739 88
Pertes ajustées ... 32,861 20
$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:
Comptant en banques ... 26,406 95
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à primes ... 233,995 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nile Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie ... 30,560 00
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes ... 85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau ... 70,774 50
Primes en cours de collection ... 35,375 86
Dû par des compagnies d'assurance ... 2,905 61
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe ... 487 52
Mandats d'Etat et de ville ... 1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires 3,908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie ... $4,949 06
Divers débiteurs ... 469 82 — $5,4[illegible] 82
$487,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.
THEO. BRIERRE, JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBET, P. POUTZ,
GUST. PITOT, C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER, D. FATJO,
C. E. SCHMIDT, H. GALLY,
J. TUYES, W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

Quinzième Etat de Situation —DE LA— Compagnie d'Assurances du Peuple De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:
PRIMES REÇUES:
Sur risques d'incendie. $104,349 78
Sur risques de rivière. 2,892 52
Sur risques de mer ... 2,442 72 — $109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885 ... 32,267 06
$141,952 08
A déduire:
Primes remboursées, cancellées, réfraction $29,171 54
Réassurances ... 6,015 57 — 35,1[illegible] — $106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—
Sur incendies ... $92,459 96
Sur les rivières ... 1,092 70
Sur les mers ... 1,314 37
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt ... 15,869 21 — $110,736 24
$3,971 27

ACTIF.
Comptant ... $2,896 79
Primes en voie de recouvrement ... 17,368 15
Immeubles ... 36,782 49
Actions de banques et autres ... 36,684 79
Meubles et installation de bureau ... 2,370 25
Billets garantis par nantissements 3,819 68
Billets garantis par hypothèques ... 8,608 06
Billets à recevoir ... 2,060 27
$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1887.
J. BEND[illegible]EL, Notaire.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St-Philippe et Prieur

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.
Bureau No 38 rue du Camp.

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:
Primes sur risques d'incendie ... $ 90,706 12
" " de rivières ... [illegible]
" " maritimes ... [illegible]
$106,383 57
A ajouter primes non acquises pour 1885 ... 29,613 70
$136,166 27
A déduire:
Pertes d'incendie ... $49,505 97
Pertes de rivières ... 3,064 50
Pertes maritimes ... 1,252 96
Réfaction ... 10,071 41
Réassurances ... 10,070 71
Primes remboursées ... 6,302 79
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt ... 16,249 88 — $87,127 88
$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées ... $3,431 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886 ... 7,307 23
Intérêt et dividendes déclarés ici ... 15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886 ... 22,950 82
$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets d'action ... $4,918 22
Prêts sur nantissement et hypothèque ... 162,749 29
Billets à ordre ... 5,336 56
Propriétés foncières ... 15,000 00
Argent comptant et argent en banque ... 69,304 94
Primes en voie de collection ... 39,465 89
Meubles de bureau divers ... 4,446 88
$301,222 44

PASSIF.
Capital ... $150,000 00
Réserve pour pertes non estimées. 3,431 56
Intérêt et dividendes ... 24,943 58
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus ... 122,848 30
$301,222 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
J. ALEXANDER, LEON BERTOLI,
H. H. KERRHORST, PHIL. BECK,
PETER BLAISE, P. EGAN,
H. ELLERMAN, JNO. FITZPATRICK,
C. T. GAUCHE, CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON, I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME, A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN, JNO. EVERETT.
25 janv—Mar Jeu—1 mois

ETAT DE SITUATION —DE LA— New Orleans National Bank
De la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.
A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 1er août 1887.

ACTIF.
Prêts et escomptes ... $1,283,903 30
Surtirages ... 1,282 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation ... 200,000 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les dépôts ... 200,000 00
Bons des Etats-Unis en main ... 4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 766,851 25
Dû par agents de réserve ... 107,059 73
Dû par d'autres banques nationales ... 87,087 7
Dû par banques d'Etat et banquiers ... 9,250 91
Propriétés foncières, meubles, etc ... 109,645 40
Dépenses courantes et taxes payées ... 6,139 34
Primes payées ... 106,346 62
Chèques et autres valeurs au comptant ... 164 42
Echange pour le Clearing House ... 273,916 36
Billets d'autres banques ... 64,636 00
Circulation fractionnaire (y compris les nickels) ... 26 86
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor) ... 237,[illegible]99 00
Legal tender notes ... 252,000 00 — 886,042 81
Fonds de rachat avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation ... 9,000 00
Total ... $3,688,856 83

PASSIF.
Capital ... 300,000 00
Surplus ... 400,000 00
Profits non divisés ... 71,289 80
Billets de Banque Nationale en circulation ... 180,000 00
Dividendes non-payés ... 350 00
Dépôts individuels à tirer sur chèques ... 2,229,679 48
Certificats de dépôt sur demande ... 26,382 43
Certificats de dépôts à échéance ... 2,000 00
Chèques certifiés ... 1,571 10
Chèques du caissier en circulation ... 15,012 75
Dépôts des Etats-Unis ... 182,944 08
Dû à d'autres banques nationales ... 220 939 01
Dû aux banques et banquiers d'Etat ... 82,910 25 — 2,837,339 00
Total ... $3,688,856 83

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi: WILLIAM PALFREY, caissier de la banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WM. PALFREY, Caissier.
Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY, notaire.
Pour copie conforme:
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK.
JOHN T. MOORE, Jr. Directeurs.
7août—

Médaille d'OR — Récompense de 16,600 fr. à Laroche Pour Travaux scientifiques — Médaille d'OR

QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX

Le Quina-Laroche n'est point une préparation banale ou vulgaire; mais le résultat d'études et de travaux qui ont mérité à leur auteur les plus belles récompenses.
D'un goût très agréable, le Quina-Laroche contient la totalité des principes des meilleurs quinquinas. Il relève les forces, combat les Affections d'Estomac, les Dyspepsies, Anémie, Chlorose, Maladies de Langueur, Fièvres persistantes. Il aide les Croissances difficiles, suites de Couches, etc.
PARIS, 22 & 19, rue Drouot.
NEW-YORK, E. FOUGERA ET CIE.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE
Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.
ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN
(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).
La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.
Dépôt général: LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DÉTAIL: DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif de
THAPSIA
De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

VICHY
Administration: PARIS, 8 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BEULATOUR, MARCEL MAJEAU.

Quatrième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant année échue le 31 Décembre 1886:
PRIMES REÇUES.
Sur les risques d'incendie ... $275,276 [illegible]
Sur les risques de rivière ... 10,224 [illegible]
Sur les risques de mer ... 9,360 64
$294,861 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885 ... 60,589 31
Total des primes ... $355,450 91
A ajouter: Intérêts et profits et pertes ... $ 34,549 04
Sauvetage ... 426 66 — 34,975 70
Revenu total ... $390,426 61
A déduire: Pertes payées—
Sur les risques d'incendie ... $120,616 67
Sur les risques de rivières ... 4,884 25
Sur les risques maritimes ... 1,965 84
$127,466 74
Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions ... 77,947 66
Réassurances ... 14,457 14
Taxes et licences ... 3,930 06
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc ... 30,438 9 — $254,270 54
Surplus ... $136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886 ... $ 12,000 00
Réservé pour risques non expirés ... 70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées ... 34,956 01
Balance ... 18,358 06
$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.
Argent comptant ... $ 30,299 54
$100,000 bons à 2 pour cent des Etats Unis, avec intérêt ... $101,250 00
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman) ... 129,000 00
$50,000 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans ... 56,500 00
$20,000 bons à 4 pour cent de la Louisiane ... 16,025 00 — $302,775 00
Prêts sur demande (garantie par valeurs collatérales) ... 38,196 16
1 action N. O. Produce Exchange ... 90 00
1 action N. O. Sugar Exchange ... 75 00
25 actions N. O. Warehouse Co ... 985 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co ... 50 00
Primes en cours de collection ... 27,629 60
Meubles, accessoires, coffres-fort, pompes, etc ... 2,000 00
$429,600 39

PASSIF.
Capital-actions payé ... $300,000 00
Fonds de réserve ... 5,356 30
Dividendes non payés ... 1,024 62
Réservé pour risques non expirés ... 70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées ... 34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886 ... 1,062 80
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886) ... 18,358 06
$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts. ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
11jan—1m

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Localités
Andean	Liverpool	Gouldsboro
Astronomer	Liverpool	2e dist. 10
Ardancorrach	Reval	4e dist. 48
Capulet	....	4e dist. 45
Chilian	Brême	4e rue
Chalmette	New York	Alger
Effective	Havre	4e dist. 43
Emiliano	Liverpool	1er dist. 27
Guss e	Bluefields	Alger
Hutchinson	Havane	Alger
Hungarian	Liverpool	4e rue
Hispania	Liverpool	1er dist. 20
Inventor	Liverpool	2e dist. 10
Infatile	Reval	Gretna
Intrepid	Gênes	4e dist. 44
Jos Oteri, Jr.	Bluefields	1er dist. 14
Kingdom		Gretna
Lassell	Liverpool	1er dist. 12
Marseille	Havre	4e dist. 40
Martha	Havre	4e dist
Panama	Havre	Gouldsboro
S Oteri	Ruatan	Alger
S Pizzati	Bocas del Toro	1er dist. 15
Stramna	Honduras	1er dist. 15
Viola	Gênes	3e rue
Whitney	....	Alger
Wydale	Brême	4e rue
Wanderer	Puerto Cortes	1er dist. 15
NAVIRES.		
De Marthe	Laid up	2e dist. 27
John Harvey	Lisbonne	1er dist. 36
BARQUES.		
Carmelita	....	2e dist. 26
H L Routh	....	1er dist. 31
Josefa Formosa	Barcelone	4e rue
Maria Louise	Brême	4e dist. 43
BRICKS.		
Alfredo	....	2e dist. 15
GOELETTES.		
R B Locke	....	Pte Tier

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Navire Cornice, Partington ... parti 3 sept
Navire Lydia Skolfield, Dunning ... parti 20 août
Steamship El Paso, Quick ... parti 20 sept
Steamship Louisiana, Gager ... parti 24 sept
Steamship El Monte, Hawthorne ... parti 24 sept
PHILADELPHIE.
Steamship Raphael, Crisp ... parti 15 sept
LIVERPOOL.
Navire Nettie Murphy, Cosman ... parti 17 août
Steamship Californian, Pickthall ... parti 20 août
Steamship City of Manchester, Brophy ... parti 25 août
Barque John Watt, Sweeter ... partie 29 août
Steamship Statesman, Edgar ... parti 11 sept
Steamship Australian, Peters ... parti 10 sept
Barque Venezuela, Perry ... partie 17 sept
Steamship Electrician, Hughes ... parti 17 sept
Steamship Jamaican, Coward ... parti 17 sept
LIMERICK.
Barque Clyde, Johnson ... partie 27 août
LONDRES.
Steamship Rydal Water ... en charg. 8 sept
Steamship City of Lincoln, Frye ... parti 6 sept
Navire Lady Dufferin, Lockhart ... en cha. 10 sept
BARROW, ANG.
Steamship Norworth Castle ... parti 30 août
Steamship City of Manchester, Brophy ... pa 3 sept
Steamship Crown Prince ... parti 16 sept
SWANSEA.
Steamship City of Lincoln, Frye ... parti 15 sept
MIDDLESBOROUGH.
Steamship Bengal ... parti 8 sept
Steamship Corona ... parti 4 sept
HULL, ANG.
Steamship Kimberley ... parti 8 sept
MARSEILLE.
Steamship Paris ... parti 15 sept
Brick Peppina, Jaccarino ... parti 15 sept
ANVERS.
Steamship President Garfield ... parti 7 sept
LIVOURNE.
Steamship Varese ... parti 15 sept
CAPE TOWN.
Steamship City of Liverpool ... parti 10 août
RIO DE JANEIRO.
Navire Bona Fides, Henricksen ... parti 31 juil
Navire Lizzie Burrill, Johnson ... parti 18 août
Barque E T G, Frick ... partie 7 sept
HAMBOURG.
Navire Hedwig, Minssen ... parti 25 août
Navire Stephan, Mersmich ... parti 30 août
BREME
Navire Henry, Fisher ... en chargement 10 sept
Navire Margarethe, Poppe ... en charg. 3 sept
BREMERHAVEN.
Steamship Europa, Wittmben ... en charg. 22 sept
MALAGA.
Barque Marecca, Durso ... parti 6 mai
Barque Frelhandel, Akenra ... partie 5 sept
BARCELONE.
Barque Alejandro Bosh, Arguilagas ... par 1 jui

Succession de Veuve Mary McKennon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,445—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 sept—14 18 23

[illegible]

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et [illegible].
4 Harmonie et Levée.
5 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue [illegible].
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 21.
15 Poste de la Cie de Pompe No. 22.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et [illegible].
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
39 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade [illegible].
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 8, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Peydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Peydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et [illegible].
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 [illegible]
231 Tremé et [illegible].
232 Remparts et [illegible].
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible], Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Savon, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, [illegible].
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61[illegible] Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne
615 Casernes des Etats-Unis
61[illegible] Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
4 Coin des rues Toledano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Toledano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliseum.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence.
24 Station des Chars, coin des rues Laurel et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leontine.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 [illegible]

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pour l'année expirant le 31 décembre 1886.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres ... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre-vingt-dix mille piastres ... 190,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres ... 290,000 00

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre-vingt-dix mille piastres ... 290,000 00

Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts ... 273,579 37

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre, 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres ... 290,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts. 563,579 37

Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents ... 94,949 62

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts ... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts ... 10 606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finie le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis à savoir:

A James Buckley, l'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livrés le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres ... 750 00

En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante cinq piastres, 13 cts ... 2,555 13

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement quatre vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts ... 94,158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts ... 97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.
{L S} S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 25 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
LA POÉSIE DE LAMARTINE.
Pour les hommes:
UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE: la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

FEUILLETON.

No. 21. Commencé le 31 août.

LA MERE MICHEL
—PAR—
PAUL SAUNIÈRE.

PREMIÈRE PARTIE.
—Suite—

Et aujourd'hui, ne venait-elle pas se jeter impudemment en travers de ses projets? N'était-ce pas de sa part une sorte de défi? Et qui avait-elle choisi pour complice? Le comte de la Roudière! Le fils de l'homme que Peterboom avait le plus profondément haï!

Vraiment, c'était une fatalité.

Il était donc écrit que les la Roudière se trouveraient toujours sur son chemin!

Déjà, il y a trente ans, Peterboom et le père de Maxime s'étaient rencontrés dans des conditions à peu près identiques.

Peterboom n'était pas encore baron à cette époque. Il se nommait tout simplement Pécrus Peterboom de Rotterdam, et, s'il appartenait à une excellente famille de commerçants, il était loin de posséder les millions qui avaient fait de lui, depuis lors, une véritable puissance financière.

Ses parents l'avaient envoyé à Paris, à l'âge de vingt ans, pour y apprendre la langue française. Il était entré comme employé dans une des plus vieilles maisons de banque de la capitale, qui était située à l'entrée du faubourg Poissonnière, et qui était en relations avec tout le gros commerce parisien.

Le jeune Pécrus n'était guère plus beau alors qu'aujourd'hui, et n'avait absolument pour lui que sa jeunesse.

En revanche, il possédait une foule de qualités sérieuses, qui présageaient en faveur de son avenir. Propre, sobre, économe, rangé, il était, en outre, exact comme une horloge,—et chacun sait que, pour un employé, l'exactitude est la reine des qualités.

Il ne brillait point par la conversation, par les saillies, par les reparties fines ou mordantes, mais il avait, sous son épaisse enveloppe de Hollandais, une grande intelligence des affaires et jusqu'à des conceptions qui, en ce temps-là, passaient pour d'imprudentes témérités.

Ces dons précieux le firent promptement remarquer de ses patrons, et même de certains clients, avec qui son service l'avait mis souvent en relations.

Au bout de cinq ans, il avait fait son chemin et était l'un des trois commis principaux qui, en l'absence du banquier, dirigeaient les opérations multiples de la maison.

Pendant ces cinq ans, il avait perdu successivement son père et sa mère et avait hérité d'eux d'une somme très enviable de trois cent mille francs.

C'était en 1849, au lendemain d'une révolution qui avait fait baisser de moitié les valeurs françaises. Malgré cette dépréciation passagère, Pécrus n'hésita pas à y engloutir tout son avoir.

Il savait bien que, tôt ou tard, ces valeurs remonteraient à leur ancien cours.

Il ne se trompait pas. Avec l'Empire, l'épargne sortit de ses cachettes, et la Bourse reprit un essor inconnu jusqu'alors. En moins de trois ans, les valeurs regagnèrent tout ce qu'elles avaient perdu, et Peterboom doubla le capital qu'il avait placé.

En 1852, ses trois cent mille francs, doublés par la hausse et augmentés des intérêts qu'il avait touchés, sans les entamer, représentaient à la cote du jour un total de sept cent dix mille francs.

En outre, depuis huit ans qu'il travaillait dans la même maison, il s'était rompu à toutes les finesses du métier et connaissait la banque sur le bout du doigt.

Il se dit alors qu'il serait stupide, avec le capital dont il disposait, de continuer à faire des opérations pour le compte des autres, tandis qu'il pouvait les faire pour le sien.

Il loua, au rez-de-chaussée de la rue Le Pelletier, un local assez vaste à un prix relativement ridicule de bon marché, signa un bail de trente ans, ce qui était déjà une magnifique affaire, installa des bureaux, et, sur la porte cochère de la maison, fit placer une plaque de marbre noir avec ces deux mots gravés en belles lettres d'or:

BANQUE HOLLANDAISE.

La fièvre de spéculation était telle, à cette époque, qu'au bout de huit jours ses bureaux étaient assiégés et qu'il fut obligé de doubler le nombre de ses employés.

Tous, ou presque tous les grands négociants du quartier, qui étaient autrefois en relations avec la maison du faubourg Poissonnière, et qui connaissaient Peterboom de longue date, accoururent à la Banque Hollandaise, qu'ils avaient pour ainsi dire sous la main.

C'était pour eux à la fois une grande économie de temps et une excessive commodité pour les affaires.

Le résultat avait dépassé les espérances de Pécrus, mais il était garçon et n'ignorait pas qu'un célibataire inspire toujours moins de confiance qu'un homme marié.

Précisément, il s'était rencontré fort souvent dans le monde avec une demoiselle de Villeneuve, dont le père, gentilhomme à peu près ruiné, en avait été réduit, pour vivre, à prendre une place de caissier dans une charge d'agent de change,—et précisément aussi, cet agent de change était celui chez qui, depuis huit ans, Peterboom faisait toutes ses opérations de Bourse.

Or, le baron de Villeneuve était très estimé de son patron et jouissait d'une réputation d'irréprochable probité. Jamais il n'avait joué pour son compte, jamais on n'avait relevé sur ses livres un centime d'erreur.

Bien que, par sa naissance, il appartînt à un monde avec lequel il avait, du reste, conservé toutes ses relations, M. de Villeneuve était un homme simple et bon, à qui l'on ne connaissait qu'un défaut: celui de trop aimer sa fille Marguerite.

Marguerite était, il faut en convenir, digne en tout point de cette adoration. Mince, élancée, souple de taille, gracieuse jusque dans ses moindres mouvements, brune avec de magnifiques yeux noirs et une bouche adorable, elle se serait certainement mariée dix fois déjà, si elle avait eu une dot.

Malheureusement, il ne restait à son père qu'une somme fort modeste de quatre-vingt-dix mille francs, qu'il partagerait avec sa fille le jour où elle se marierait, disait-il, à tout venant.

A vingt ans, Marguerite était encore demoiselle.

Pécrus, qui la suivait des yeux depuis trois ans, avait assisté au développement de sa beauté, à laquelle il se montrait fort sensible. Il se serait déclaré depuis longtemps si, comme tant d'autres, il n'avait pas reculé devant l'insuffisance de la dot.

Il essaya de lutter contre cette passion naissante, mais, en dépit de ses efforts, cette ravissante image le poursuivait partout. Elle était l'astre de ses nuits sans sommeil et peuplait de souvenirs troublants la solitude de son célibat.

Pécrus luttait toujours. Il avait pourtant plus que doublé sa fortune; il n'en était plus à s'inquiéter de l'avenir ni des soucis de la paternité; mais il était ambitieux, il aspirait à de plus hautes destinées; une grasse dot lui aurait permis de doubler le chiffre de ses affaires.

Il ne se rendit que le jour où il lui fut prouvé jusqu'à l'évidence que Marguerite était nécessaire à son repos et à son bonheur.

S'il s'était déclaré trois mois plus tôt, il aurait eu de grandes chances, car si M. de Villeneuve ne le trouvait pas beau, il le tenait pour un garçon honnête, intelligent et sage. Très probablement, il aurait décidé sa fille à l'épouser, puisqu'elle avait alors le cœur libre et n'avouait aucune inclination.

Malheureusement, pendant que Pécrus se débattait sottement contre son amour, un autre avait trouvé Marguerite jolie, s'était fait écouter d'elle et avait demandé sa main.

C'était le comte de la Roudière.

M. de Villeneuve avait accueilli sa demande assez froidement.

En effet, le comte était simple lieutenant. S'il comptait passer prochainement capitaine, il ne lui restait presque plus rien de son patrimoine, qu'il avait naïvement aliéné pour payer les dettes de son frère et sauver l'honneur de son nom.

Ce fut à ce moment-là même que Pécrus se décida à parler.

M. de Villeneuve le reçut très cordialement, mais ne lui cacha pas qu'il arrivait un peu tard et que, depuis trois jours, le comte de la Roudière lui avait demandé sa fille en mariage.

—Pour ma part, dit-il, en finissant, je serais très heureux de vous avoir pour gendre, bien que vous ne soyez pas l'Antinoüs en personne; mais je vous crois aussi bon qu'habile en affaires et parfaitement capable de faire le bonheur d'une femme.

Et, comme il vit, à ces mots, s'épanouir le visage du jeune Hollandais:

—Seulement, reprit-il, j'aime trop Marguerite pour lui faire violence. Elle est d'âge à savoir ce qu'elle fait, et plus intéressée que moi encore à se marier selon son goût. Je lui ferai part aujourd'hui même de votre démarche. Entre le comte et vous, c'est elle qui décidera.

Pécrus devint pâle.

Il avait rencontré deux ou trois fois le jeune lieutenant. Il était forcé de reconnaître qu'au physique M. de la Roudière avait sur lui une grande supériorité. Donc, s'il l'emportait sur son rival, ce ne serait guère qu'à son argent qu'il devrait la victoire.

Il ne désespérait pourtant pas. Marguerite était une personne sensée, très capable d'examiner froidement une situation et d'en peser tous les avantages.

Le baron de Villeneuve transmit, en effet, à sa fille la demande du jeune Hollandais, et fit ressortir devant elle les précieuses qualités qui militaient en faveur de ce nouveau prétendant.

Marguerite crut un instant que son père allait même se prononcer pour lui et se prit à trembler. Fort heureusement, il lui déclara qu'il ne voulait en rien influencer sa décision et qu'il la laissait maîtresse absolue de choisir qui bon lui semblerait.

Or la jeune fille se doutait bien qu'elle n'était pas indifférente à Peterboom, mais ne partageait pas aveuglément la bonne opinion que M. de Villeneuve en avait conçue. D'abord il était laid, ce qui est le pire de tous les défauts, ensuite, elle ne le jugeait pas aussi bon que le lui représentait son père.

Pour elle, qui prisait la franchise au-dessus de tout, la physionomie de Pécrus avait une expression de méchanceté sournoise, qui le lui rendait antipathique au plus haut degré.

Aussi, tout en reconnaissant que son mariage avec le lieutenant de la Roudière était infiniment moins avantageux, elle exposa devant son père les motifs qui lui faisaient choisir l'un aux dépens de l'autre,—sans lui avouer toutefois que son cœur était acquis au jeune comte, ce qui était cependant la meilleur de toutes les raisons.

Trois jours après, Peterboom fut avisé par une lettre de M. de Villeneuve que, "à son grand regret, la demande qu'il avait faite était repoussée et que Marguerite allait devenir comtesse de la Roudière."

Le coup fut mortellement sensible au cœur du jeune Hollandais; il conçut pour M. de la Roudière une haine que la fortune rapide du jeune officier ne fit qu'attiser, et dont les années même n'atténuèrent jamais l'intensité.

Lorsque Mlle de Villeneuve partit pour l'Afrique avec son mari, Pécrus se mordit les poings de rage; mais qu'y faire? Le mal était sans remède. Il fallait tâcher de s'en consoler.

Trois mois après, Pécrus épousait à Paris la fille du consul de Hollande, qui n'était guère plus belle que lui, mais qui lui apportait cinq cent mille francs de dot.

Sous ce rapport-là, il était amplement dédommagé de ses déboires.

Sa femme était d'ailleurs si absolument insignifiante, qu'elle ne compta guère dans le ménage que pour la somme qu'elle y avait apportée.

Aussi Peterboom ne parvint-il jamais à oublier complètement Mlle de Villeneuve, ni la haine qu'il avait vouée au comte de la Roudière.

Quand il le rencontra au Mont-Dore, en 1866, on a pu voir que cette haine était encore assez vivace pour pousser le banquier aux dernières extrémités, pour lui faire même compromettre, dans une tentative d'assassinat, son nom, sa réputation et sa fortune.

Très heureusement, la faiblesse de Jean Marouillat l'avait préservé de ce danger et sauvé d'un remords éternel. Le comte avait péri victime de son imprudence et non pas du guet-apens que le baron avait prémédité contre lui.

Car Peterboom était devenu baron deux ans après son mariage. Grâce à l'influence de son beau-père, il avait obtenu ce titre de son gouvernement "pour service exceptionnels rendus à l'étranger."

Tout lui avait réussi et lui réussissait encore, puisque son plus mortel ennemi avait péri d'une façon si tragique.

Aussi la mort du comte de la Roudière l'avait désarmé. Il n'en voulait plus ni à sa veuve, ni à son fils. Leur pauvreté avait trouvé grâce devant lui.

Bien plus, il avait fini par s'intéresser à Maxime. Il ne pouvait s'empêcher d'admirer avec quel ordre et quelle fierté le jeune comte tenait tête à la mauvaise fortune.

Le jour où Maxime sauva sa fille, Peterboom eut un élan sincère de reconnaissance et de désintéressement. C'était la première fois de sa vie, par exemple!

Il conçut le projet de marier Charlotte à M. de la Roudière! Etait-ce assez beau de sa part?

Et voilà que ce jeune homme repoussait la main et les millions qu'il lui avait offerts! Et voilà qu'il allait épouser Mlle de Rochetaille! Renverser ses combinaisons, celles de son ami Rio-Porto!

Ah! non. Sa reconnaissance n'allait pas jusqu'à permettre qu'on déjouât ses projets. Puisque, ainsi que l'avait fait son père, le comte devenait son ennemi et lui barrait le chemin, tant pis pour lui!

Sa vieille haine se réveillait, son amour-propre froissé rendait à ses rancunes toute la violence d'autrefois.

Comment amènerait-il Maxime à composition? Il l'ignorait encore, mais il était résolu maintenant à y arriver par tous les moyens.

L'amitié qu'il affichait pour Rio-Porto n'entrait naturellement pour rien dans cette décision; mais le duc aimait ou prétendait aimer Mlle de Rochetaille. Il était dès lors un auxiliaire puissant;—mieux encore, un instrument docile entre les mains adroites du banquier.

Quant à Maxime, il sentait bien qu'il avait blessé Peterboom, mais que lui importait? Ce qu'il lui avait demandé n'était qu'un simple renseignement. Que le baron le lui donnât ou non, cela n'avancerait pas d'un iota ses affaires.

En effet, il venait de s'en assurer, en relisant son code, il ne pouvait pas hériter purement et simplement de la fortune que son oncle avait laissée.

Aux yeux de la loi, son oncle n'était pas mort, il était *absent*. Certes, la conviction morale que Lucien de la Roudière avait été englouti avec le *Daniel [illegible]* existait pour tout le monde; mais on n'avait pas retrouvé son cadavre, on n'avait pas pu dresser son acte de décès. Donc la preuve matérielle faisant défaut, *légalement* le vicomte n'était pas mort.

Par conséquent, il s'agissait pour Maxime de faire prononcer, à titre d'héritier, la déclaration d'absence et d'introduire une demande pour que les sommes versées par Lucien chez van Kuysen, fussent déposées, par mesure conservatrice, à la caisse des Dépôts et consignations.

C'était une procédure longue et fastidieuse, car non seulement il fallait faire prononcer cette déclaration d'absence, mais encore Maxime ne pouvait être envoyé en possession provisoire que cinq ans après avoir obtenu ce jugement.

Il est vrai que, ce résultat obtenu, la provisoire pouvait être considéré comme définitif.

A quel chiffre se montait la succession? Si Peterboom refusait de le dire, le consul de France à New-York le saurait probablement. Dans tous les cas, à la suite du jugement qui serait rendu, la maison van Kuysen serait tenue de donner des comptes et de verser à la caisse des Dépôts tout ce qui figurerait sur ses livres à l'actif du vicomte de la Roudière.

Cette étude du code, tout en rafraîchissant sa mémoire, délivra Maxime des transes que le mauvais vouloir du baron lui avait un instant causées.

Quand le commissionnaire lui apporta la réponse de la marquise, il bondit de joie.

Dîner, passer la soirée avec Hélène! Quel régal! Hélas! Pourquoi fallait-il attendre au moins six ans pour disposer de la fortune qu'il lui apportait!

Il s'habilla à la hâte et sortit.

Bien avant l'heure du dîner, il était rue de Verneuil.

—Mon cher ami, lui dit la marquise, si je vous ai prié de venir dîner avec nous, ce n'est pas uniquement pour vous ménager, avec Hélène, un délicieux tête-à-tête. C'est aussi pour causer un peu de nos affaires.

—Je suis à vos ordres, chère madame.

—Et d'abord il n'y a rien de changé à ce dont nous étions convenus l'autre jour. Il me faut un mois pour recouvrer ma liberté. Par conséquent, qu'il ne soit pas question de mariage avant cette époque.

—Oh! madame....

—Attendez, ce n'est pas fini. Dans un mois il me faudra insérer dans tous les journaux une annonce pour prier M. de Rochetaille de vouloir bien me faire connaître son domicile.

—Mon Dieu! nous n'en finirons pas! s'écria Maxime désolé.

—Si le marquis ne me répond pas et n'accorde pas son autorisation, c'est fort à craindre, mon cher ami. Cependant, comme il n'a rien à me reprocher, je ne puis pas croire qu'il me garde le silence, à moins que....

Elle s'arrêta, tremblante, oppressée.

—A moins que.... quoi? demanda le jeune comte.

—A moins qu'il ne soit mort, qu'il ait caché son nom et que nous n'en sachions rien, répondit la marquise, en hochant la tête.

—Ah! ne me dites pas cela, madame? Vous me faites frémir.

(A continuer.)